

affections du système ostéo-musculaire, les troubles liés au tissu conjonctif, ainsi que les troubles de l'ouïe.

Parmi les nombreux adultes ayant une incapacité et qui utilisaient déjà des appareils ou des dispositifs spéciaux, un grand nombre ont déclaré avoir besoin d'un dispositif supplémentaire. Environ 85,000 personnes pourraient utiliser, par exemple, des rampes d'accès ou des ascenseurs pour entrer dans leur logement et en sortir plus facilement; quelque 120,000 personnes ont affirmé avoir besoin de dispositifs spéciaux, tels que les mains courantes, pour se déplacer dans leur logement; 83,000 personnes souffrant de troubles de l'ouïe auraient besoin d'une aide auditive; et 20,000 personnes souffrant de troubles de la vue ont déclaré avoir besoin de lunettes.

Selon l'enquête sur la santé et l'incapacité au Canada, l'incapacité s'accompagne généralement d'un désavantage socio-économique. Les adultes ayant une incapacité ont beaucoup moins de chances d'obtenir un emploi, et ils sont beaucoup plus susceptibles d'être classés comme inactifs que les personnes n'ayant pas d'incapacité. Dans le groupe des 15-64 ans, 42 % des personnes ayant déclaré une incapacité étaient occupées, comparativement à 67 % pour les personnes n'ayant pas d'incapacité. Plus de la moitié (52 %) des adultes âgés de 15 à 64 ans et ayant une incapacité étaient inactifs (ne travaillant pas et ne cherchant pas un emploi); la proportion était d'un quart (25 %) pour les adultes du même groupe d'âge n'ayant pas d'incapacité.

Les adultes ayant déclaré une incapacité ont généralement moins de scolarité officielle que les autres adultes. En effet, 44 % d'entre eux n'avaient que huit ans de scolarité ou moins, alors que la proportion correspondante pour la population n'ayant pas d'incapacité était de 17 %. Cependant, 15 % des personnes ayant une incapacité ont fait certaines études postsecondaires, comparativement à 32 % de la population n'ayant pas d'incapacité. Cette tendance s'applique aussi bien aux jeunes qu'aux personnes plus âgées.

Le revenu des adultes ayant une incapacité est généralement inférieur à celui des autres adultes; cet état de chose est dû, en partie, à la faible activité des adultes ayant une incapacité. Si l'on compare le niveau de revenu de ces derniers et celui de la population totale du Canada (l'enquête sur la santé et l'incapacité au Canada n'a pas permis de recueillir des données sur le revenu des répondants n'ayant pas d'incapacité, les comparaisons avec la population totale sont donc basées sur les résultats de l'enquête de 1984 sur les finances des consommateurs), on s'aperçoit que, parmi les personnes touchant un revenu,

la proportion de celles qui gagnent \$20,000 ou plus est de 31 % pour l'ensemble de la population, comparativement à seulement 15 % pour l'ensemble des personnes ayant une incapacité. Environ 414,000 adultes ayant une incapacité ont déclaré des revenus provenant d'un ou de plusieurs régimes de pensions ou de programmes d'aide; le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec étaient les sources les plus fréquemment citées pour ce genre de revenu.

Bon nombre d'adultes ayant une incapacité étaient limités dans leurs déplacements, et ceux qui pouvaient quitter leur domicile avaient peut-être besoin d'un service spécial de transport. Parmi les 2,448,000 adultes ayant une incapacité, 158,000 ne pouvaient pas quitter leur domicile à cause de leur affection ou d'un problème de santé, 302,000 ne pouvaient pas voyager sur de longues distances, et 121,000 ne pouvaient pas voyager du tout.

Par ailleurs, 59 % des personnes qui n'étaient pas confinées dans leur demeure avaient accès à un service de transport en commun, mais 281,000 d'entre elles (ou 21 %) ont déclaré avoir de la difficulté à l'utiliser, le plus fréquemment parce qu'il est difficile pour celles-ci de monter dans l'autobus ou le tramway ou d'en descendre, ou simplement de se rendre à l'arrêt. Certaines localités mettent un service spécial d'autobus ou de fourgonnettes à la disposition des personnes qui ne peuvent utiliser le service ordinaire de transport en commun. Des quelque 142,000 personnes ayant indiqué avoir besoin d'un tel service, 80,000 en bénéficiaient. On a demandé aux adultes ayant une incapacité, et qui sont capables de quitter leur domicile et de faire un voyage de plus de 80 kilomètres, s'ils avaient de la difficulté à utiliser l'un ou l'autre des trois modes de transport. Ainsi, 7 % ont déclaré éprouver de la difficulté à prendre l'avion, 15 %, à prendre l'autobus et 7 %, le train. Monter à bord représente le problème le plus important pour tous les modes de transport.

Environ 302,000 enfants de moins de 15 ans, soit 6 % de la population canadienne de ce groupe d'âge, ont une incapacité. La prévalence de l'incapacité variait entre 4 % chez les 0-4 ans et 7 % chez les 10-14 ans.

Au total, 110,000 enfants ont été considérés comme ayant une incapacité parce qu'ils étaient limités dans leur participation à des activités scolaires, à des jeux ou à toutes les autres activités propres aux enfants; les déficiences fréquemment mentionnées sont les difficultés d'apprentissage (66,000), les affections du cœur (40,000), les troubles de l'ouïe (33,000) et les autres problèmes chroniques de santé (37,000). Pour les 110,000